

Compte rendu de séance

Séance du 20 Juillet 2018

L' an 2018 et le 20 Juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de HEROUARD Jean-Paul, Maire.

Présents : M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, DORCHY Chantal, HUAN-PINÇON Delphine, TROUILLET Christine, Mrs BLOCHE Alain , MARTHOURET Claude, MAURIN Jean-Paul, OSMONT Michel, ROLLAND Daniel ;

Excusés : Mme POIRET Claudine et M. LE BESCOND Marcel
Mme LE GALLOU Sylvie et M. GALLERNE Jean-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 16/07/2018

Date d'affichage : 16/07/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 23/07/2018

et publication ou notification
du : 23/07/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUAN-PINÇON Delphine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ACQUISITION DE PARCELLES - Mme BEAUMONT - 2018 -029
CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG27 - 2018 -030
SOUTIEN FINANCIER ECOLE NOTRE-DAME D'ANET - 2018 -031
TRAVAUX DU SIEGE - RUE DE LA GROSSE PIERRE - 2018 -032
MONTANT REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - 2018 -033
TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE - 2018 -034
TRAVAUX RAMPE D'ACCES ERP - 2018 -035
Décision modificative n° 1 - 2018 -036

ACQUISITION DE PARCELLES - Mme BEAUMONT - réf : 2018 -029

Afin de finaliser la cession de voirie allée des érables, la commune a décidé de procéder à l'acquisition pour un euro symbolique, des parcelles cadastrées AC 227, 232 et 243, ayant respectivement une superficie de 13 ca, 59 ca et 32 ca.

Pour la parcelle AC 110, il est demandé au conseil de d'autoriser le Maire à faire appel à un Notaire pour faire une recherche des propriétaires.

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité le Maire à passer l'acte destiné à constater l'acquisition par la commune des parcelles AC 227, 232 et 243 ; ainsi que de faire appel à un Notaire pour la parcelle AC 110.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES DU CDG27 - réf : 2018 -030

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg27.

Décide

Sur quoi statuant,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ÉMET UN AVIS FAVORABLE de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le Cdg27,

APPROUVE le projet de convention afférent, tel que présenté par Monsieur le Maire, et éventuellement, toute nouvelle convention émanant du Cdg27,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, et éventuellement toute nouvelle convention émanant du CDG27

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises, à dispositions de personnel par le Cdg27, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

SOUTIEN FINANCIER ECOLE NOTRE-DAME D'ANET - réf : 2018 -031

Le Directeur de l'école Notre-Dame d'Anet souhaite faire l'acquisition d'un vidéo projecteur interactif. A cet effet, il sollicite les communes dont les jeunes administrés ont fréquenté son établissement en 2017-2018, et qui poursuivront leur scolarité en 2018-2019.

Le coût du matériel est de 2 300 € H.T.; et la demande de soutien s'élève à 70 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité qu'une subvention de 70 € soit octroyée à l'école Notre-Dame d'Anet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX DU SIEGE - RUE DE LA GROSSE PIERRE - réf : 2018 -032

Le Maire expose qu'il prévoit des travaux sur le réseau de distribution d'éclairage public rue de la Grosse Pierre (candélabre) pour un montant de 833,33 €.

Il est demandé au conseil son accord pour autoriser le Maire à signer la convention de participation financière avec le SIEGE, et l'inscription de la somme au budget de l'exercice au compte 20415.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

MONTANT REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - réf : 2018 -033

Dans le cadre de l'occupation privative par M. CHARPENTIER Vincent pour son distributeur de pain, il convient de délibérer sur le montant de la redevance qui lui sera demandé en contrepartie des avantages spéciaux consentis à l'occupant.

Après délibération, le conseil municipal fixe le montant de la redevance à 140 € payable d'avance et annuellement.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

EVOLUTION DES COMPETENCES DE L'EPN

Par délibération du 19 juin 2018, l'EPN a souhaité supprimer les deux compétences facultatives n° 21 et 22 ; et ajouter la compétence "construction aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques, de loisirs et d'hébergement. Avant d'émettre un avis, les conseillers souhaitent connaître le fondement de cette décision par un argumentaire chiffré.

CONTRAT DE MAINTENANCE PANNEAU LUMINEUX

La garantie de 3 ans du panneau lumineux s'est achevée le 3 juillet 2018. La société Lumiplan propose deux formules de contrat annuel : "sécurité" pour 2 030 € H.T. ou "sérénité" pour 2 870 € H.T. (ce dernier incluant une maintenance préventive annuelle).

Suite à une demande de Mme BACHER, la société doit renvoyer de nouveaux devis.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE - réf : 2018 -034

Le Maire présente les devis fournis par les entreprises Eurovia et Guérin TP d'un montant respectif de 44 839,75 € H.T. et 66 136,10 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise EUROVIA et à faire exécuter les travaux.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX RAMPE D'ACCES ERP - réf : 2018 -035

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), le Maire soumet à l'avis du conseil les devis des entreprises BESNARD et MALCHIODI, d'un montant respectif de 20 830,00 € H.T. et 20 506,50 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise BESNARD, dont l'offre est la mieux-disant au vu des critères techniques et financiers.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Décision modificative n° 1 - réf : 2018 -036

Afin de couvrir les dépenses non prévues au BP, il convient de prendre la décision modificative suivante :

- compte 678 : - 60 000,00
- compte 615231 : + 60 000,00

Après délibération, le conseil municipal accepte la DM n° 1.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- M. BIOCHE demande à qui appartient la compétence du broyage en agglomération. M. HEROUARD répond que c'est de la compétence de l'agglomération Evreux Portes de Normandie.

- Mme HUAN-PINCON propose de renforcer le matériel de nettoyage de la salle des fêtes ou de faire intervenir une entreprise de nettoyage une fois par an.

- Mme HUAN-PINCON fait remonter la demande d'un branchement électrique extérieur devant la cuisine.

Séance levée à 23:00

En mairie, le 02/08/2018

Le Maire
Jean-Paul HEROUARD

